



Volet B

Copie à publier aux annexes du **Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffe

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

22 AOÛT 2012

N°

Greffes



12149593

N° d'entreprise : 0420.550.230.

Dénomination

(en entier) : **Etablissements HUART BOIS**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue Armand Colinet 81 - 7110 HOUDENG-GOEGNIES

Objet de l'acte : Conseil d'Administration : Décès d'un administrateur.

L'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2012 a acté la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Raoul HUART (N.N. 26.10.27-065-32), domicilié à 7110 HOUDENG-GOEGNIES, Trieu à Vallée 28, et ce à la date de son décès, le 27 avril 2012. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Les statuts autorisent, vu la répartition de l'actionariat, que le Conseil d'Administration se compose désormais de deux administrateurs, soit :

. Monsieur Christian HUART (N.N. 55.09.24-099-11), domicilié à 6180 COURCELLES, Rue Winston Churchill 340 ;

. la S.A. HUMATIMMO (Numéro d'entreprise : 0420.550.725), ayant son siège social à 7110 HOUDENG-GOEGNIES, Rue Armand Colinet 75, dont le représentant permanent est Monsieur Christian HUART (N.N. 55.09.24-099-11), domicilié à 6180 COURCELLES, Rue Winston Churchill 340.

Leurs mandats peuvent être rémunérés.

Monsieur Christian HUART (N.N. 55.09.24-099-11), domicilié à 6180 COURCELLES, Rue Winston Churchill 340, a été confirmé en qualité d'administrateur délégué et de Président du Conseil d'Administration, et ce conformément à la situation antérieure au décès de Monsieur Raoul HUART.

Le pouvoir de représentation externe de la société s'exerce comme suit : la société est valablement engagée par la seule signature de son administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale extraordinaire et le Conseil d'Administration ont confirmé la fin de toutes délégations de pouvoirs à Monsieur Raoul HUART, précité, à la date de son décès.

Christian HUART,
Administrateur délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2012 - Annexes du Moniteur belge